

l'article qu'il désire avoir. C'est la pratique qui est suivie habituellement.

**M. Fortier:** Si vous le faites, est-ce que vous versez une considération à la revue-soeur?

**M. Verronneau:** Non. Dans le cas, par exemple, d'un article écrit par le personnel permanent, non, parce que, règle générale, les maisons de publication procèdent avec un «copyright» sur tout ce qui est publié par leurs publications. A ce moment-là, le matériel devient la propriété de la maison.

**M. Fortier:** C'est un des avantages du groupe, évidemment.

**M. Verronneau:** Par contre, il peut se produire que dans un cas, par exemple, où une revue veut acheter d'un collaborateur de l'étranger, de l'extérieur de la maison, un article qu'un autre rédacteur veut utiliser. A ce moment-là, il peut venir à une entente avec l'auteur pour dire: eh! bien, voici, on est prêt à accorder à ce monsieur une rémunération, dû au fait que son article au lieu d'être publié simplement dans un seul media, va être utilisé par quelqu'un d'autre. Souvent, ça dépend également de l'auteur. On peut exiger ce genre de considération.

**M. Fortier:** On nous a parlé, plus tôt, cet après-midi, d'études qui étaient faites auprès des lecteurs par diverses revues. Est-ce que c'est votre expérience, monsieur Verronneau, que, au sein du lecteur canadien français, la revue d'affaires, qu'on ne lui accorde pas la même crédibilité que le 100 pour cent de crédibilité dont on a parlé cet après-midi?

**M. Verronneau:** C'est assez difficile de donner une réponse catégorique et définitive là-dessus. Disons, pour m'en sortir, que ça varie d'une industrie à l'autre parce que ça peut dépendre, disons, de la qualité du lecteur. Dans mon cas, ma revue s'adresse à un auditoire d'ingénieurs, d'entrepreneurs, de gens qui ont habituellement un degré d'éducation assez élevé. Ce facteur de crédibilité-là, joue très fortement. Nous en avons eu plusieurs expériences, dans le cas, par exemple, de certaines affirmations faites dans les journaux n'étaient prises au sérieux, alors que si elles avaient été reproduites dans une revue comme la nôtre, que ce soit la nôtre en particulier ou des revues de langue anglaise qui sont lues par ces gens-là. Je dirais que, en général, la même chose s'applique pour d'autres secteurs de l'industrie. La revue est souvent considérée, pour se saisir d'un cliché, la bible de l'industrie, et on y réfère continuellement pour s'informer des derniers développements dans les domaines qui nous intéressent.

**M. Fortier:** Est-ce que vous en avez fait des enquêtes traitant de cet aspect de crédibilité auprès de vos lecteurs?

**M. Verronneau:** Pas comme telles, non. Nous obtenons cette certitude-là par des regroupements provenant d'autres types d'enquêtes qui sont faites auprès des lecteurs, d'une fréquence variable, mais à toutes fins pratiques, annuellement. En plus, disons que les contacts personnels que l'équipe rédactionnelle fait au cours de son travail, en rencontrant les gens de l'industrie, entrepreneurs, ingénieurs, etc.

**M. Fortier:** Règle générale—je reviens ici à une question que j'ai posée un peu plus tôt—est-ce que le rédacteur ou l'homme d'affaires canadien français lit, (je ne dirai pas souscrit, évidemment), la revue d'affaires sur la même base que le lecteur canadien anglais?

**M. Verronneau:** Vous devriez voir les coups de téléphone et les lettres qu'on reçoit lorsqu'on se trompe. Il lit en effet!

**M. Fortier:** Et proportionnellement, est-ce qu'il y a autant de Canadiens français de l'industrie qui vont lire une revue d'affaires que les Canadiens anglais, c'est ça?

**M. Verronneau:** Oui. Disons d'abord, en partant, qu'il lit de tout. Il y a autant de revues d'affaires de langue anglaise que de revues d'affaires de langue française.

**M. Fortier:** Ah! bon.

**M. Verronneau:** Forcément, il est inondé, il en reçoit de partout, autant des États-Unis et d'Europe, et en plus il est assez bien servi par les publications strictement françaises.

**M. Fortier:** Au point de vue publicité, au Québec, qui considérez-vous comme vos compétiteurs?

**M. Verronneau:** Encore là, ça dépend.

**M. Fortier:** Est-ce que ce sont là vos revues-soeurs canadiennes anglaises?

**M. Verronneau:** Non, ça serait plutôt paradoxal que cette situation-là se développe. Il y a certaines industries où vous allez avoir plus qu'une revue de langue française. A ce moment-là, vous allez avoir une compétition directe. Dans d'autres industries, vous n'allez avoir qu'une seule revue de langue française qui est en compétition avec des revues de langue anglaise, que ce soit des revues américaines ou des revues canadiennes. Alors, à ce moment-là, la compétition vient de partout.

**M. Fortier:** Avez-vous déjà travaillé pour une autre revue du groupe Southam?

**M. Verronneau:** Non, ça fait huit ans que je suis avec cette revue-là.

[Traduction]

Le président: Sénateur Petten?